

Séance du 04/04/2024

Approbation du Compte de gestion 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats établis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Monsieur le Maire nomme Madame AUBRY Gwenaëlle, 1ère Adjointe, Présidente de séance et quitte la salle.

Le Conseil Municipal vote le Compte de gestion 2023, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

INVESTISSEMENTS

Résultat de clôture : 377 934.52 €

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture : 78 181.69 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Vote du Compte Administratif 2023 Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame AUBRY Gwenaëlle, vote le Compte Administratif 2023 et arrête ainsi les comptes.

INVESTISSEMENTS

<u>Dépenses</u>	Prévu	615 278.00 €
	Réalisé	100 976.45 €

<u>Recettes</u>	Prévu	615 278.00€
	Réalisé	144 378.46 €

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	Prévu	191 170.00 €
	Réalisé	135 922.06 €

<u>Recettes</u>	Prévu	191 170.00 €
	Réalisé	214 103.75 €

Résultat de clôture de l'exercice

INVESTISSEMENTS	43 402.01 €
FONCTIONNEMENT	78 181.69 €
RÉSULTAT GLOBAL	121 583.70 €

Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif 2023
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2023,

Considérant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 78 181.69 €
 - un excédent d'investissement de 43 402.01 €
- avec un excédent reporté de 334 532.50 €

DÉCIDE d'affecter en recettes d'investissement
au 001 l'excédent total de 377 934.52 € et au 1068 la totalité de l'excédent de fonctionnement soit 78 181.69 €.

Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

Vote du Budget primitif 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2024.

Considérant que ce dernier sera voté par nature et par chapitre globalisé,

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section ;

Considérant que le budget primitif 2024 est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT : 213 227.00 €

Section d' INVESTISSEMENT : 529 755 .00€

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

- ADOPTE le budget primitif 2024

- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2024.

Après délibération, l'assemblée décide de reconduire les taux de 2023 à savoir :

Foncier bâti : 42.04 %

Foncier non bâti : 77.88 %

Taxe Habitation : 17.80%